

5.5. ENTENTE POUR LE SERVICE RÉGIONAL DE GESTION DES ARCHIVES – INTENTION D'ENGAGER UNE DEUXIÈME RESSOURCE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, c. C-19) qui régissent les ententes de services entre les municipalités et les MRC;

CONSIDÉRANT l'*Entente pour le service régional de gestion des archives* signée par toutes les parties;

CONSIDÉRANT que l'entente comprend les Municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Damase, de Saint-Hugues, de Saint-Jude, de Saint-Louis, du Village de Sainte-Madeleine, de Saint-Marcel-de-Richelieu, de Saint-Simon et de la Ville de Saint-Pie pour se terminer le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT que le temps de la ressource est réparti dans les neuf Municipalités;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Saint-Pie souhaite que la MRC des Maskoutains engage une deuxième ressource afin de répondre à la demande des Municipalités;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Pie souhaite que la MRC des Maskoutains engage une deuxième ressource afin de répondre à la demande des Municipalités pour l'*Entente pour le service régional de gestion des archives*, et ce, pour sa durée jusqu'au 31 décembre 2026;

ET DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

Annick Lafontaine

De: Greffe Ville de Saint-Pie
Objet: TR: Résolution d'intention - 2e ressource - SRGA
Pièces jointes: Modele_RESO_2e_ressource.doc

De : Marie-Pier Hébert <greffier@mrcdesmaskoutains.ca>

Envoyé : 14 mai 2024 15:20

À : Johanne Beaugard (dg@st-damase.qc.ca) <dg@st-damase.qc.ca>; Carl Simard (dg@stemadeleine.quebec) <dg@stemadeleine.quebec>; Carole Thibeault (direction@st-hugues.com) <direction@st-hugues.com>; DG St-Jude <dg@saint-jude.ca>; Julie Hébert - Saint-Marcel-de-Richelieu (direction@saintmarcelderichelieu.ca) <direction@saintmarcelderichelieu.ca>; Lorry Herbeuval (dg@saintbernarddemichaudville.qc.ca) <dg@saintbernarddemichaudville.qc.ca>; Joscelyne Charbonneau (dg@saint-louis.ca) <dg@saint-louis.ca>; Johanne Godin (johanne.godin@saint-simon.ca) <johanne.godin@saint-simon.ca>; Dominique St-Pierre <d.st-pierre@villemest-pie.ca>

Cc : Julie Le Bouthillier <jlebouthillier@mrcdesmaskoutains.ca>

Objet : Résolution d'intention - 2e ressource - SRGA

Bonjour à tous,

Comme demandé lors de la journée des DG, veuillez trouver ci-joint un modèle de résolution d'intention pour la 2^e ressource pour le service des archives.

Nous avons affiché le premier poste, et si vous souhaitez une nouvelle ressource, nous avons des candidats intéressants, nous pourrions sélectionner dans ses candidatures pour le 2^e poste.

Julie ou moi vous revenons d'ici la fin de la semaine avec les modifications pour la dernière semaine de mai, ainsi que l'horaire de juin.

Je vous remercie pour votre habituelle collaboration.

Bonne fin de journée!

Marie-Pier Hébert
Greffière



805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6

Tél. : 450 774-3141, poste 3116

Télec. : 450 774-7161



[MRC des Maskoutains](#)
[Comités de bassin versant maskoutains](#)
[Matinées gourmandes](#)

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : L'information contenue dans le présent courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle ne peut être utilisée que par la personne ou l'entité dont le nom apparaît ci-dessus. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, notez qu'il est strictement interdit de divulguer, de distribuer ou de copier ce courriel. Si celui-ci vous a été transmis par mégarde, veuillez nous en aviser immédiatement par téléphone et détruire d'une façon permanente ce courriel et toute copie en votre possession.

ENTENTE POUR LE SERVICE RÉGIONAL DE GESTION DES ARCHIVES – INTENTION D'ENGAGER UNE DEUXIÈME RESSOURCE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et 468 et suivants de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, c. C-19) qui régissent les ententes de services entre les municipalités et les MRC;

CONSIDÉRANT l'*Entente pour le service régional de gestion des archives* signée par toutes les parties;

CONSIDÉRANT que l'entente comprend les Municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Damase, de Saint-Hugues, de Saint-Jude, de Saint-Louis, du Village de Sainte-Madeleine, de Saint-Marcel-de-Richelieu, de Saint-Simon et de la Ville de Saint-Pie pour se terminer le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT que le temps de la ressource est réparti dans les neuf Municipalités;

CONSIDÉRANT que le conseil de la (*inscrire le nom de votre municipalité ou de votre ville*) souhaite que la MRC des Maskoutains engage une deuxième ressource afin de répondre à la demande des Municipalités;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et adopté

QUE le conseil de la (*inscrire le nom de votre municipalité ou de votre ville*) souhaite que la MRC des Maskoutains engage une deuxième ressource afin de répondre à la demande des Municipalités pour l'*Entente pour le service régional de gestion des archives*, et ce, pour sa durée jusqu'au 31 décembre 2026;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains dans les meilleurs délais.